

employeurs, les syndicats, les groupements de femmes et le public en général en vue d'améliorer les conditions de travail des femmes. Le Bureau participe également à des initiatives aux niveaux provincial et international visant à améliorer la situation de la femme sur le marché du travail.

Les travaux de recherche récents ont porté sur le travail et les responsabilités familiales, le principe du « salaire égal pour un travail de valeur égale », le travail à temps partiel, le changement technologique, les risques pour le système reproducteur présents en milieu de travail et les obligations internationales dans le domaine des normes d'emplois. Les résultats des recherches effectuées ainsi que d'autres renseignements sont mis à la disposition du public dans des publications et des productions sur vidéocassette, et par le biais d'expositions, de parrainage de conférences et des services du Centre de référence du Bureau de la main-d'œuvre féminine. Le Bureau administre aussi un modeste programme de subventions à l'appui de projets non gouvernementaux portant sur des questions qui concernent la main-d'œuvre féminine.

En 1987-1988, outre ses publications régulières dans lesquelles on retrouve des renseignements d'ordre statistique et législatif, le Bureau de la main-d'œuvre féminine a publié le compte rendu d'un colloque organisé à l'intention des représentants syndicaux sur le thème du salaire égal pour un travail de valeur égale, ainsi qu'un document de référence intitulé « Un salaire égal : Les négociations collectives et la loi », rédigé pour les fins de ce colloque. Deux productions sur vidéocassette ont également été rendues publiques ; la première, intitulée « Travailler pour l'égalité », traite du rôle du Bureau de la main-d'œuvre féminine et de la situation de la femme au sein de la population active entre 1954 et 1988. La deuxième, intitulée « Harcèlement sexuel au travail », examine la question du harcèlement sexuel, rectifie certaines idées fausses à ce sujet et fournit des renseignements de nature préventive et corrective. Enfin, le Bureau participe à des événements du monde des affaires ou de l'éducation destinés aux femmes dans le cadre de son programme de promotion permanent.

5.1.2 Emploi et Immigration Canada

Le principal objectif d'Emploi et Immigration Canada (EIC) est de favoriser l'atteinte des buts socio-économiques nationaux grâce à la réalisation du potentiel maximal de productivité des ressources humaines, tout en appuyant les initiatives prises par les individus dans les secteurs public et privé en vue de satisfaire leurs besoins économiques et de trouver un emploi qui réponde à leurs

aspirations. EIC administre également les programmes d'assurance-chômage, d'immigration et d'assurance sociale.

Il exerce son action dans 470 Centres d'emploi du Canada (CEC) et 105 Centres d'immigration du Canada répartis dans 10 régions. Des services sont également offerts auprès de 187 collectivités éloignées ou isolées. Plus de 100 CEC offrent des services aux étudiants sur les campus universitaires, et 285 projets d'extension assurent des services additionnels à la clientèle.

Les programmes et services relatifs à la planification de l'emploi au Canada sont administrés par l'entremise des CEC. Les programmes visent essentiellement les travailleurs dans le besoin et les exigences du marché du travail ; ils mettent l'accent sur la petite entreprise et sur l'esprit d'entreprise. Grâce à la souplesse des programmes et des services, il est possible de s'adapter à l'évolution des besoins régionaux et locaux et de promouvoir l'innovation.

Le groupe de la planification de l'emploi reconnaît les responsabilités partagées entre le gouvernement fédéral, les provinces et le secteur privé. Son mandat est fondé sur l'engagement du gouvernement à assurer des chances égales à tous les Canadiens sur le marché du travail, particulièrement à ceux qui sont désavantagés. Ceux-ci englobent les quatre groupes désignés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, à savoir les femmes, les personnes handicapées, les autochtones et les minorités visibles, de même que les chômeurs de longue durée, les jeunes, les travailleurs dont les emplois sont menacés par la transformation du marché du travail et les autres personnes qui rencontrent des obstacles à l'emploi.

Le service d'adaptation permet aux employeurs et aux employés de se rencontrer pour résoudre des problèmes d'emploi. Il peut aider des travailleurs mis à pied à trouver de nouveaux emplois, aider des entreprises en difficulté à reprendre le dessus ou rechercher des solutions aux problèmes économiques du milieu. Il offre également d'autres services aux employeurs.

Les conseils consultatifs locaux, qui travaillent en collaboration avec les CEC, encouragent les entreprises locales, les travailleurs et les groupes communautaires à rencontrer des représentants du gouvernement pour discuter de questions locales concernant l'emploi et de moyens de répondre aux besoins du marché de l'emploi local.

Le groupe de l'immigration est chargé de choisir et de recevoir les immigrants qui seront susceptibles de s'intégrer sur les plans économique, culturel et social. Il s'agit entre autres de personnes possédant des compétences dont l'économie canadienne a besoin, de parents de résidents canadiens